

Présents : Mmes PADRA, RECH, TRIAES, DEGEILH, SANDOVAL, LAMBLOT, BOITEUX, BURALI, LAPLAZE.
Mrs TOUNTEVICH, EL HAMMOUMI, COMBLET, PERRIN

Procurations : Mme EVEN à Mme TRIAES, Mme PEGUES à Mme RECH

Excusés : Mme RICHARD. Mr, BARBIER

Critère de diffusion : Affichage

Date de la convocation : 09/02/2021

Transmission en sous-préfecture : 01/03/2021

Affiché le 26/02/2021 jusqu'au 26/03/2021

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du CR du CCAS du 3 décembre 2020
- 2 – Finances
- 3 – Demandes d'aides
- 4 – Informations diverses
- 5 – Questions diverses

Début de la réunion : 18h00

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Président du CCAS, et constatation du quorum.

- 1 – Approbation du CR du CCAS du 3 décembre 2020

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

- 2 - Finances

Vote du compte administratif 2020 :

Le conseil d'administration a voté le compte administratif 2020 du budget CCAS qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il présente un excédent de fonctionnement de 18 617,57 €.

Vote : 15 voix pour.

DEPENSES 2020

	Nature des dépenses	Compte administratif 2020
FONCTIONNEMENT	Alimentation portage des repas	17 455,33 €
	Fourniture petit équipement logement urgence	20,10 €
	Contrats prestations de service (psychologue-intervenants)	1 668,00 €
	Cotisations (UNCCAS - IMMOWEB)	701,87 €
	Fêtes et cérémonies	371,00 €
	Transports collectifs	158,00 €
	Subventions associations	1 970,00 €
	Subventions exceptionnelles	1 300,00 €
	Aides aux familles - Bons alimentaires	9 701,67 €
	Transport	0.00 €
	TOTAL	33345,97 €

RECETTES 2020

	Nature des recettes	Compte administratif 2020
FONCTIONNEMENT	Excédent 2019	8 716,06 €
	Concessions cimetière	793,33
	Portage des repas	16 144,15 €
	Produits de gestion	10,00 €
	Subventions communales	26 300,00 €
	TOTAL RECETTES	51 963,54 €

Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 18 617,57 € à l'article 002 du budget primitif du CCAS de 2021.

Vote : 15 voix pour.

Débat d'orientations budgétaires 2021 :

L'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif du CCAS afin de discuter les grandes orientations du prochain budget du CCAS. Le conseil d'administration a pris acte des orientations budgétaires 2021 et de la tenue d'un débat.

	Nature des dépenses	MONTANT BP 2021
FONCTIONNEMENT	Alimentation portage des repas	17 000.00 €
	Fourniture petit équipement logement urgence	500.00 €
	Contrats prestations de service (psychologue-intervenants)	5 500.00 €
	Cotisations (UNCCAS - IMMOWEB)	800.00 €
	Fêtes et cérémonies	500.00 €
	Subventions associations	2 300.00 €
	Subventions exceptionnelles	2 000.00 €
	Aides aux familles - Bons alimentaires	20 000.00 €
	Transport	7 000.00 €
	TOTAL	55 600.00 €

	Nature des recettes	MONTANT BP 2021
FONCTIONNEMENT	Excédent 2020	18 617.57 €
	Concessions cimetière	700.00 €
	Portage des repas	15 282.43 €
	Subventions communales	21 000.00 €
	TOTAL RECETTES	55 600.00 €

Attribution des subventions :

En ce qui concerne l'attribution des différentes subventions, un membre suggère que les subventions allouées pour « Les Restos du Cœur » et « Le Secours Populaire » soient équivalentes à celles de « la Croix Rouge » et du « Secours Catholique ».

Cette demande a été prise en compte ce qui porte le montant alloué aux différentes associations à 2 300,00 €

Questionnement de certains sur le maintien de la subvention ADAPEI.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2020	PROPOSITION SUBVENTION 2021
ADAPEI Clermont Capela	200.00 €	230.00 €
Croix Rouge	300.00 €	330.00 €
Restos du Cœur	250.00 €	330.00 €
Prévention Routière	120.00 €	140.00 €
Secours Catholique	300.00 €	330.00 €
Secours Populaire	250.00 €	330.00 €
Envol	300.00 €	330.00 €
Telethon-AFM	250.00 €	280.00 €

Vote : 15 voix pour.

3 - Demandes d'aides

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'octroyer 4 aides

- Aide de 200,00 € pour une femme seule avec deux enfants à charge, afin de participer au paiement d'une partie de son loyer et à une dette de cantine. Une partie de la somme versée directement au bailleur social SA LES CHALETS et une partie à la trésorerie de Saint-Lys pour le compte de la régie de la restauration scolaire de la commune de Fontenilles.
- Aide de 196,39 € pour un couple afin de participer au paiement d'une dette d'eau et assainissement. Somme versée directement au Syndicat Intercommunal des Eaux des coteaux du Touch.
- Aide de 365,36 € pour une femme seule avec trois enfants à charge afin de participer au paiement d'une partie de son loyer et à une dette de cantine. Une partie de la somme versée directement au bailleur social MESOLIA ; une partie à la trésorerie de Saint-Lys pour le compte de la régie de la restauration scolaire de la commune de Fontenilles et une partie à la régie de la restauration scolaire de la commune.

- Aide de 376,69 € pour femme seule avec 2 enfants à charge afin d'honorer une dette d'eau. Somme versée au Centre d'encaissement des Finances Publiques de Créteil pour le compte du syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Le montant total des aides s'élève à 1 138,44 euros.

4 – Informations diverses

Les coffrets gourmands

Monsieur le Président rappelle que des coffrets gourmands ont été distribués aux personnes âgées de 65 ans et plus au moment des fêtes de fin d'année. Les fontenilloises et les fontenillois ont apprécié cette initiative. Sur 650 coffrets commandés, 590 ont été distribués.

Toutes les personnes concernées ne sont pas venues retirer le colis. Il a été décidé d'en faire bénéficier les personnes inscrites à l'épicerie sociale et aux "Restos du Coeur".

Les ateliers "mémoire"

Ils ont enfin débuté en janvier 2021. Un bon groupe est constitué.

L'atelier des aidants

A ce jour, il y a peu d'inscrits. Si le nombre de participants est trop faible, l'atelier sera décalé.

Epicerie sociale de Fonsorbes

Nous avons rencontré la directrice de l'épicerie sociale. Notre visite a été très appréciée.

Logement d'urgence

Il était loué depuis la mi-juin. La personne a quitté les lieux fin janvier.

5 - Questions diverses

NEANT.

Monsieur le Président clôture la séance et remercie l'assemblée.

**Le Président,
Christophe TOUNTEVICH**

